

Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs de lycée professionnel
Année 2023

Le recteur de l'académie de Lyon,

Vu le code général de la fonction publique créé par l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021, portant dans son livre 1 droits, obligations et protections,

Vu le décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel,

Arrête :

Article 1^{er} : Les professeurs de lycée professionnel hors-classe dont les noms suivent, inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2023 pour l'accès à la classe exceptionnelle, sont nommés professeurs de lycée professionnel de classe exceptionnelle à compter du 1^{er} septembre 2023.

Nom usuel	Prénom	Discipline
BACHIRI AMROUZ	FATIHA	sciences et techniques médico-sociales
BARRIQUANT	LIONEL	chef de travaux de STI génie mécanique
BEKRI	AZIZ	maintenance des systèmes mécaniques automatisés
BENA	DOMINIQUE	génie mécanique - maintenance de véhicules
BERTHOUT	FRANCK	génie mécanique option construction
BONNET	BENOIT	mathématiques sciences physiques
BONNET	ANNE	biotechnologies : santé environnement
BORG	PASCALE	lettres histoire géographie
BORRIGLIONE	XAVIER	génie électrique : électronique
BOUGUERRA	FATIHE	anglais lettres
CAN-YUKSEL	SEBAHAT	lettres histoire géographie
CARFAGNA	HELENE	coordination pédagogique et ingénierie de formation
CHADEL	NORDINE	génie électrique : électrotechnique

Nom usuel	Prénom	Discipline
CHAMBE	DENIS	lettres histoire géographie
CHAPELON	DOMINIQUE	Economie et gestion option comptabilité et gestion
CHEMINEAU	CHRISTOPHE	génie électrique : électronique
COCHET	PIERRE-STEPHANE	lettres histoire géographie
CROS	SANDRINE	lettres histoire géographie
DAVID	GILLES	éducation artistique et arts appliqués
DOMERGUE	MARTIAL	génie mécanique option construction
DUBOIS	YVES	génie électrique : électronique
DUFILS	NATHALIE	anglais lettres
EL BAZTA	AZIZ	mathématiques sciences physiques
FAURE	CHRISTIAN	mathématiques sciences physiques
FILIPPI	DIDIER	génie civil construction et économie
FRANCESCHI	CHRISTOPHE	chef de travaux de STI génie mécanique
FRUSTIE	CHRISTELLE	mathématiques sciences physiques
GALERA	SOPHIE	anglais lettres
GARA	LOTFI	génie industriel structures métalliques
GAZERIAN	CLAIRE	Economie et gestion option commerce et vente
GENCE	FLORENCE	lettres histoire géographie
GUILLEN	ERIC	maintenance des systèmes mécaniques automatisés
GUIRA	AZARAH	éducation artistique et arts appliqués
HEYRAUD	CHRISTOPHE	génie électrique : électrotechnique
HUART	PASCAL	éducation artistique et arts appliqués
ISERABLE	CHRISTINE	génie industriel textile et cuirs
JOLIVET	DANIEL	génie civil équipement technique énergie
JORGE	ANTONIO	génie électrique : électrotechnique

Nom usuel	Prénom	Discipline
KHETTOU	EMMANUELLE	lettres histoire géographie
KORICHI	FAROUK	mathématiques sciences physiques
KURDIAN	PHILIPPE	chef de travaux de STI génie mécanique
LACOSTE	AGNES	chef de travaux hôtellerie et tourisme
LACROIX	JEAN-PHILIPPE	génie mécanique - maintenance de véhicules
LAURANT	FABIENNE	Economie et gestion option commerce et vente
LECOCQ	MURIEL	biotechnologies : santé environnement
LENOIR	PIERRE	mathématiques sciences physiques
LEPINARD	CHRISTELLE	biotechnologies : santé environnement
MALFRAIT	ANNETTE	secrétariat
MARCOUX	SYLVIE	biotechnologies : santé environnement
MARRET	BARBARA	lettres histoire géographie
MASSOT PELLET	YAN	génie électrique : électrotechnique
MEILLEUR	VERONIQUE	éducation artistique et arts appliqués
MICHALET-BUSSOD	LAETITIA	biotechnologies : santé environnement
MINARDI	VIRGINIE	lettres histoire géographie
MIRAMAND	ALINE	lettres histoire géographie
MONTFORT	PATRICK	hôtellerie et tourisme section hôtellerie
NGUYEN	CLAIRE	éducation artistique et arts appliqués
PANTANELLA	MAURICE	lettres histoire géographie
POMMET	ISABELLE	éducation artistique et arts appliqués
PONS	ISABELLE	lettres histoire géographie
PROST	COLETTE	biotechnologies : santé environnement
RABEHI	KARIMA	Economie et gestion option commerce et vente
SALVADOR	FABIENNE	lettres histoire géographie

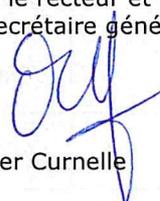
Nom usuel	Prénom	Discipline
SAVEY	CATHERINE	lettres histoire géographie
SCIAUX	MARGUERITE	lettres histoire géographie
TOSONI	VALERIE	mathématiques sciences physiques
TOURAILLE	CHRISTEL	Economie et gestion option commerce et vente
VOLLE	PIERRE	horticulture
WESTRAY	AURELIA	éducation artistique et arts appliqués
WIART	JUDITH	lettres histoire géographie

Article 2 : Le classement de chacun des intéressés dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur

Article 3 : Le présent arrêté est publié sur le site internet du rectorat de Lyon <https://www.ac-lyon.fr/resultats-des-operations-de-promotion-des-personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation-122468> et est affiché pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature dans les locaux du rectorat, 92 rue de Marseille, Lyon 7^e.

Fait à Lyon, le 13 juillet 2023

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie


Olivier Curnelle

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger